

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires SRADDET

ATELIERS TERRITORIAUX Espace rhodanien

29 mars 2018

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur





Introduction

Bénédicte MARTIN, Conseillère régionale, Présidente de la commission Agriculture



Temps 1 – Présentation de la stratégie régionale

Alix ROCHE, Directrice déléguée, Direction Connaissance Planification et Transversalité



Temps 2 – Contribution de l'espace rhodanien aux objectifs régionaux à partir des enjeux spécifiques

Ingrid HAUTEFEUILLE, Yann GERARD, Simon DE BERGH, Agences d'urbanisme



Temps 3 : Vers une priorisation des objectifs et une déclinaison territoriale des règles du SRADDET

Alix ROCHE, Directrice déléguée, Direction Connaissance Planification et Transversalité





Introduction

Bénédicte MARTIN,
Conseillère régionale, Présidente de la commission Agriculture

volet 1 : CO-CONSTRUCTION DES OBJECTIFS – janvier à juillet 2017

Appel à
contributions

Forum
Prospective

Forum Attractivité
et qualité de vie

Forum Maillage
régional équilibré

Forum Egalité et
diversité des
territoires

Atelier - Intégration
du Schéma Régional
de Cohérence
Ecologique

Atelier – Intégration
du Schéma Régional
Climat Air Energie



Juillet 2017, présentation des lignes
directrices et objectifs
en Comité partenarial

volet 2 : RAPPORT D'OBJECTIFS ET STRATEGIE SPATIALE - juillet 2017 à février 2018

Concertation du public sur
une Version 1 du rapport

Prise en compte :

- de la concertation du public,
- des contributions des PPA,
- de l'avis technique de l'Etat,
- de l'évaluation environnementale

Travail interne avec les
services de la Région
pour nouvelle version du
rapport d'objectifs

4 Ateliers
sur
l'armature
régionale



Février 2018: Présentation du
rapport d'objectifs V3 et du
projet spatial régional en
Comité partenarial

volet 3 : TERRITORIALISATION DU SRADDET ET ELABORATION DES REGLES – juillet 2017 à juin 2018

1^{ère} saisine des PPA sur
les règles

13 Ateliers
exploratoires sur
l'élaboration des
règles

Travail interne

Nouvelle saisine à
venir sur la base de
propositions de règles
– mars 2018

Ateliers sur la
traduction
territoriale de la
stratégie
régionale et les
enjeux
territoriaux
spécifiques



Vers la finalisation du SRADDET:
V4 du rapport d'objectifs et
projet de fascicule des règles



Temps 1 – Présentation de la stratégie régionale

Alix ROCHE,

Directrice déléguée, Direction Connaissance Planification et
Transversalité

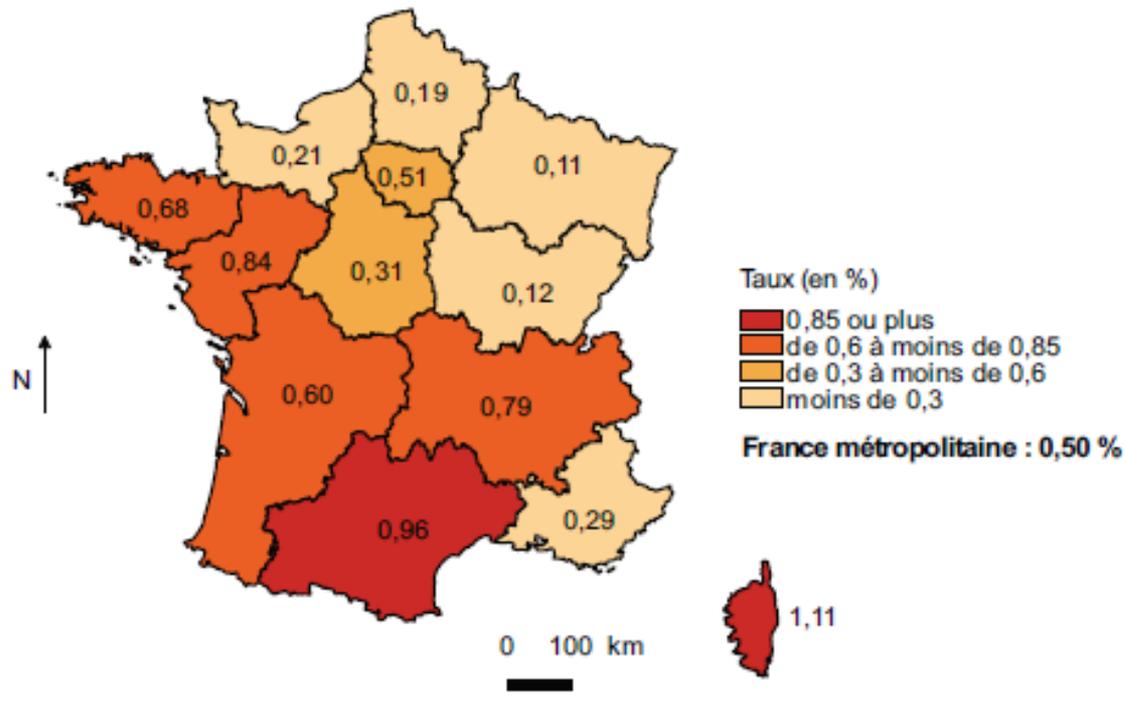
TEMPS 1 - PRESENTATION DE LA STRATEGIE REGIONALE

Construire une ambition démographique régionale

- *Des évolutions récentes qui interpellent : la démographie régionale en berne à partir de 2008, affiche un taux moyen très inférieur à celui des régions voisines*

2 Faible croissance démographique de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2008 et 2013 par région de France métropolitaine

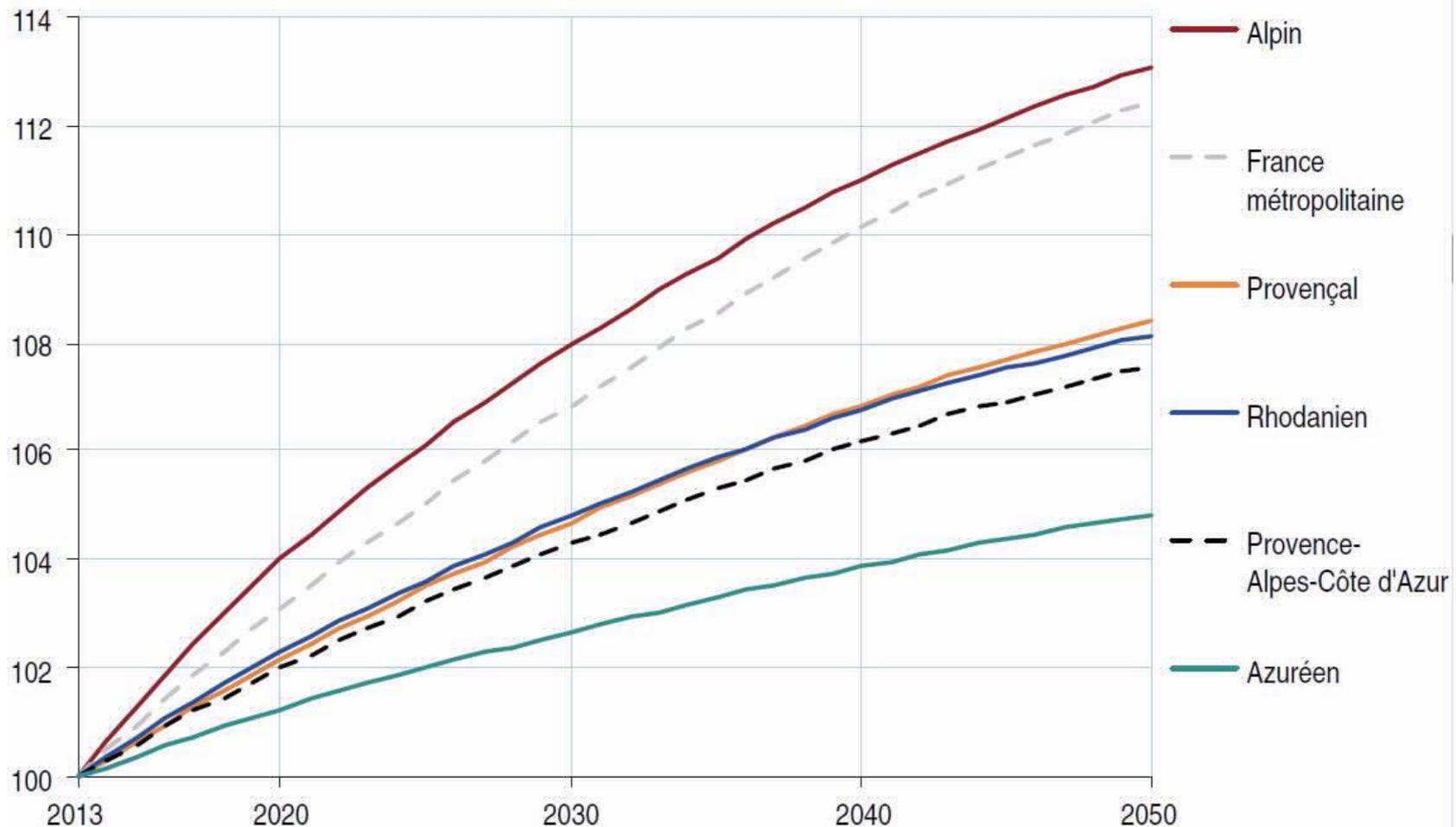


Note : périmètre des nouvelles régions au 1^{er} janvier 2016.
Source : Insee, Recensements de la population 2008-2013

TEMPS 1 - PRESENTATION DE LA STRATEGIE REGIONALE

Construire une ambition démographique régionale

- *Tout comme les projections démographiques de l'INSEE à horizon 2030 et 2050, dont le scénario central projette un taux de croissance démographique moyen de 0,2% en PACA contre 0,4% au niveau national*



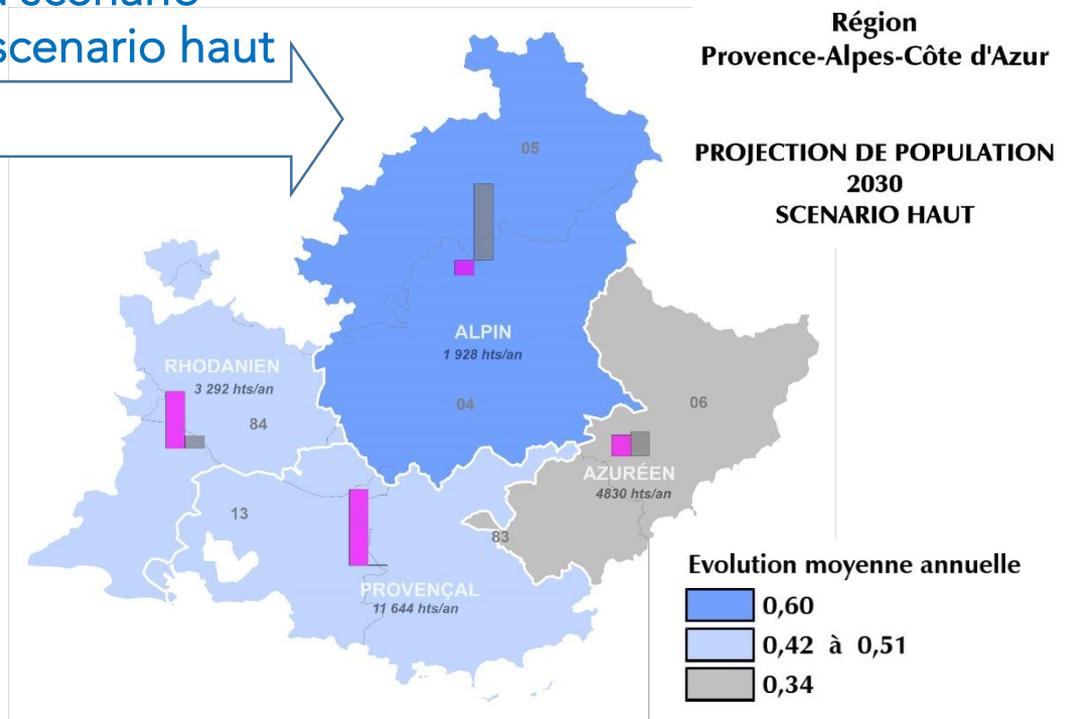
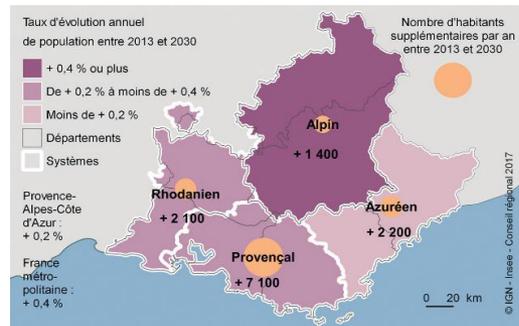
TEMPS 1 - PRESENTATION DE LA STRATEGIE REGIONALE

Construire une ambition démographique régionale

Le scénario central de l'INSEE ne permet pas d'accompagner l'ambition régionale en matière de développement économique (SRDEII).

Avec un taux de croissance de + 0,4%, le scénario haut semble plus proche de l'ambition régionale en matière de redynamisation économique et démographique du territoire

Passage du scénario central au scénario haut



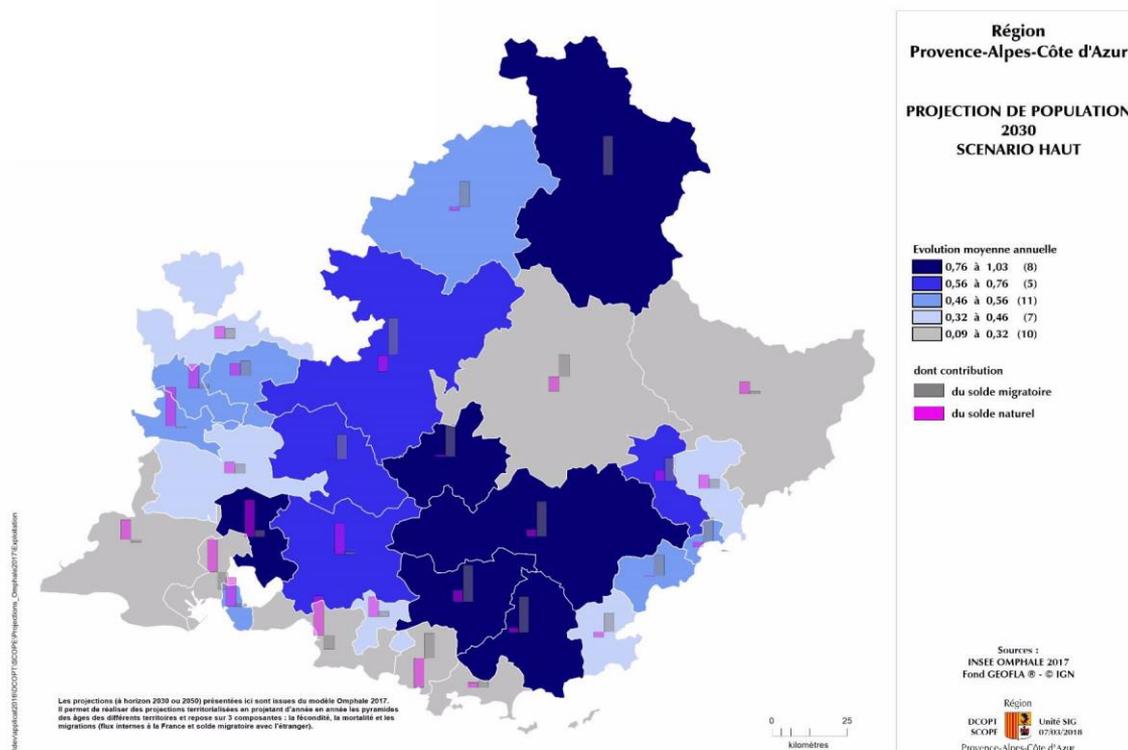
Scénario haut =
+ 21 700 habitants / an à
l'échelle régionale

TEMPS 1 - PRESENTATION DE LA STRATEGIE REGIONALE

Construire la stratégie démographique régionale

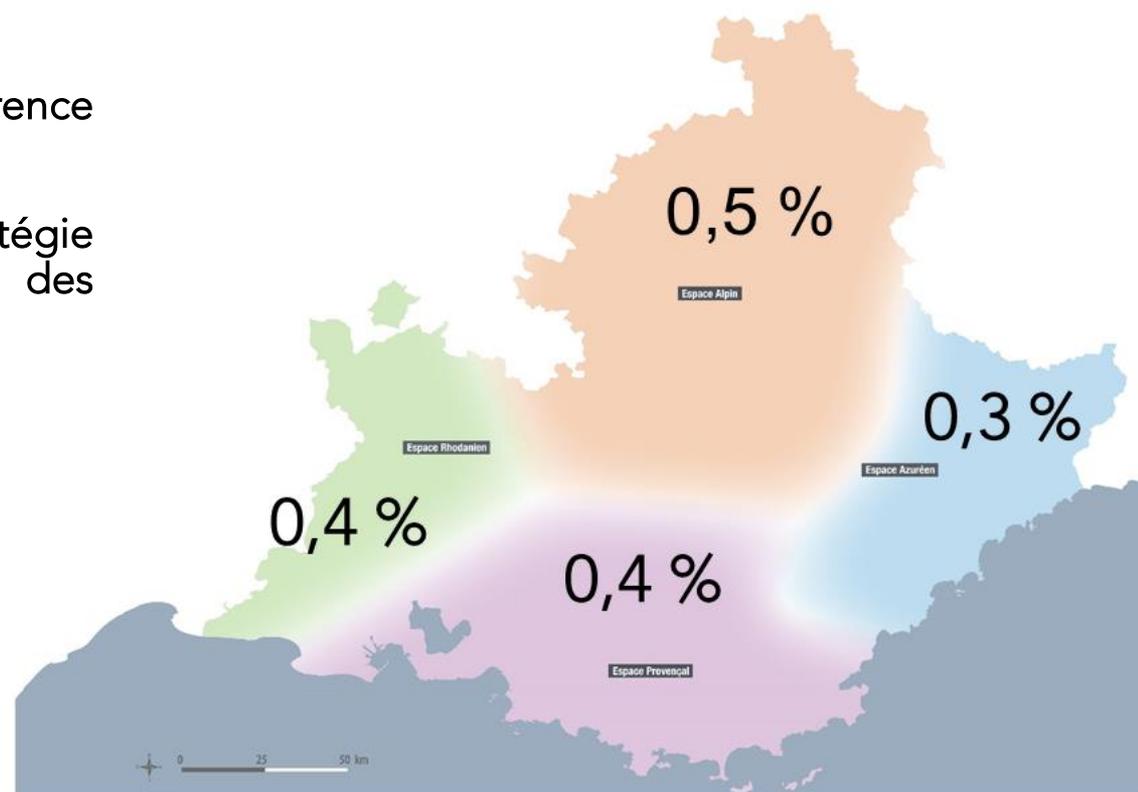
Cependant dans sa traduction territoriale, le scénario haut va à l'encontre des objectifs du SRADDET

- Mais la traduction spatiale du prolongement de tendance est incompatible avec la stratégie urbaine du SRADDET, qui cible le confortement des centralités et la limitation de l'étalement urbain
- De même, la somme des ambitions démographiques affichées par les SCOT ne peut pas constituer un projet régional: la plus-value du SRADDET étant bien de contribuer à une vision intégrée du développement régional



Il est donc proposé de définir une ambition démographique régionale:

- un taux moyen d'accroissement démographique de 0,4%
- Dont l'impact territorial serait maîtrisé, à travers une stratégie correctrice :
 - modulée selon des taux de référence différenciés pour les 4 espaces
 - et la prise en compte de la stratégie urbaine régionale à l'intérieur des espaces



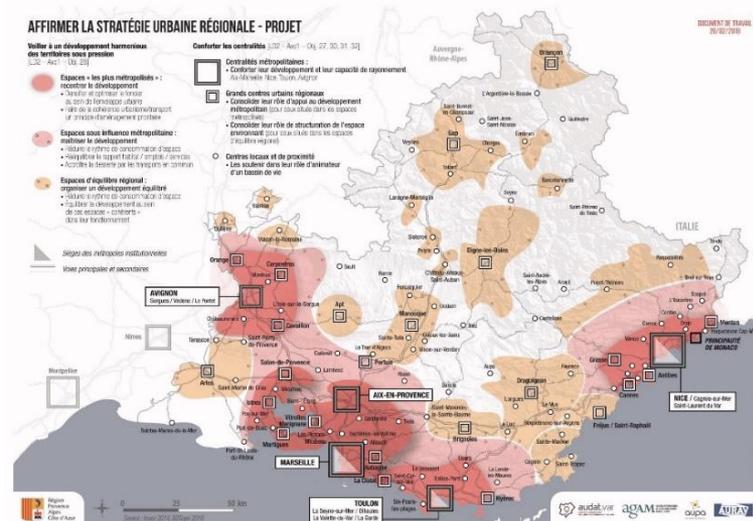
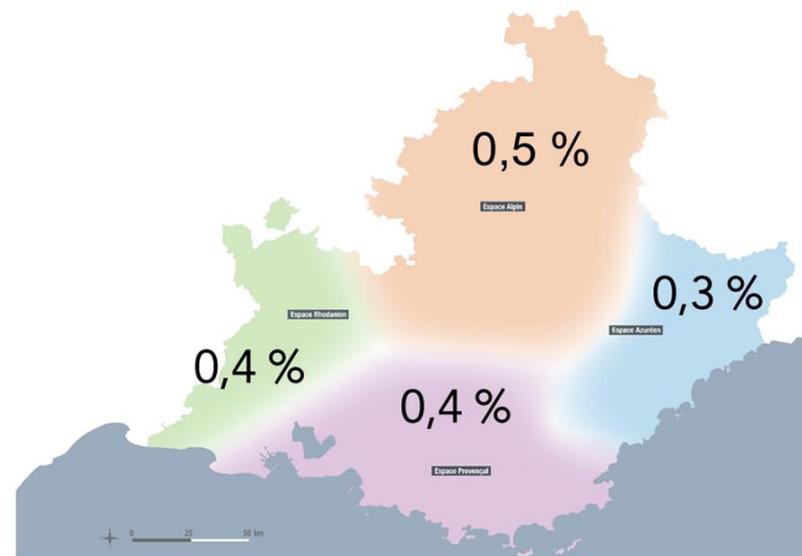
TEMPS 1 - PRESENTATION DE LA STRATEGIE REGIONALE

Construire la stratégie démographique régionale



Une ambition régionale de +0,4% calée sur le scénario haut des projections INSEE, et des taux de référence par espaces, à prendre en compte selon 3 principes :

- **Le taux par espace est un minima pour les espaces les + métropolisés :** ils ont vocation à assurer une part majeure de l'accueil de la croissance démographique : il leur est demandé de viser une croissance supérieure ou égale au taux de l'espace
- **Le taux par espace est un maximum pour les espaces sous influence métropolitaine et espaces d'équilibre :** il leur est demandé d'assurer une croissance qualitative et structurée de leur population, qui reste ambitieuse car le taux par espace est celui du scénario population haute
- **Enfin, quel que soit le type d'espace, un principe systématique est la priorisation de l'accueil de la croissance démographique au sein des centralités plutôt que dans leurs couronnes**

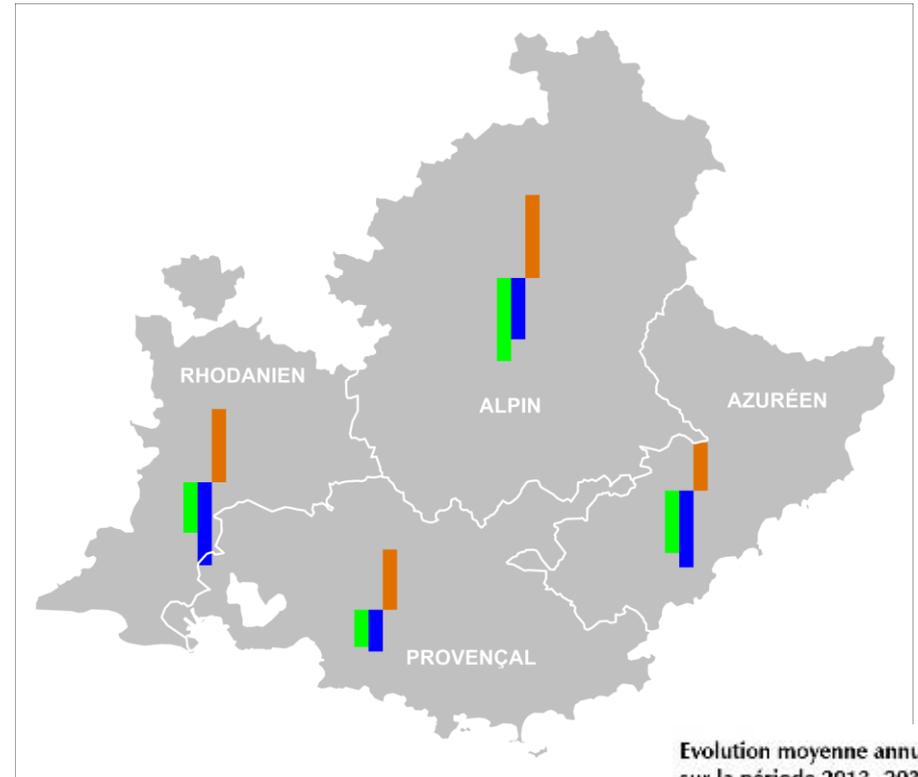


TEMPS 1 - PRESENTATION DE LA STRATEGIE REGIONALE

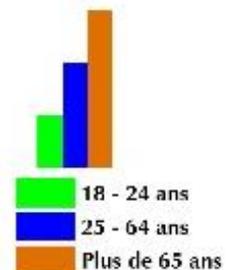
Construire la stratégie démographique régionale

Malgré une lecture plus favorable des variables (espérance de vie, fécondité, ...) le vieillissement demeure un phénomène majeur, y compris dans le scénario haut.

- Diminution généralisée de toutes les classes d'âges inférieures à 65 ans en PACA,
- Si le vieillissement est marqué en région comme en France, la diminution de la part relative des jeunes y est bien plus forte



Evolution moyenne annuel sur la période 2013 -2030





Pour le SRADDET il y a donc un triple enjeu :

➤ Enjeu d'anticipation du phénomène de vieillissement de la population et de ses besoins

➤ Enjeu de l'équilibre du peuplement régional

notamment du maintien / croissance d'une population active à l'horizon 2050 en capacité de porter les objectifs de développement affichés dans le SRDEII

notamment d'une hausse de 2.3 % du taux d'activité par rapport au taux actuel d'ici 2030.

➤ Enjeu de la modulation territoriale au niveau des objectifs de croissance, de stratégies différenciées entre :

- attractivité migratoire externe ciblée
- maîtrise des migrations infra-régionales et confortement des centralités (maîtriser la périurbanisation)
- Stratégies d'accompagnement ciblées par public (jeunes, étudiants, population active, personnes âgées...)



DOCUMENT DE TRAVAIL
13/02/2018

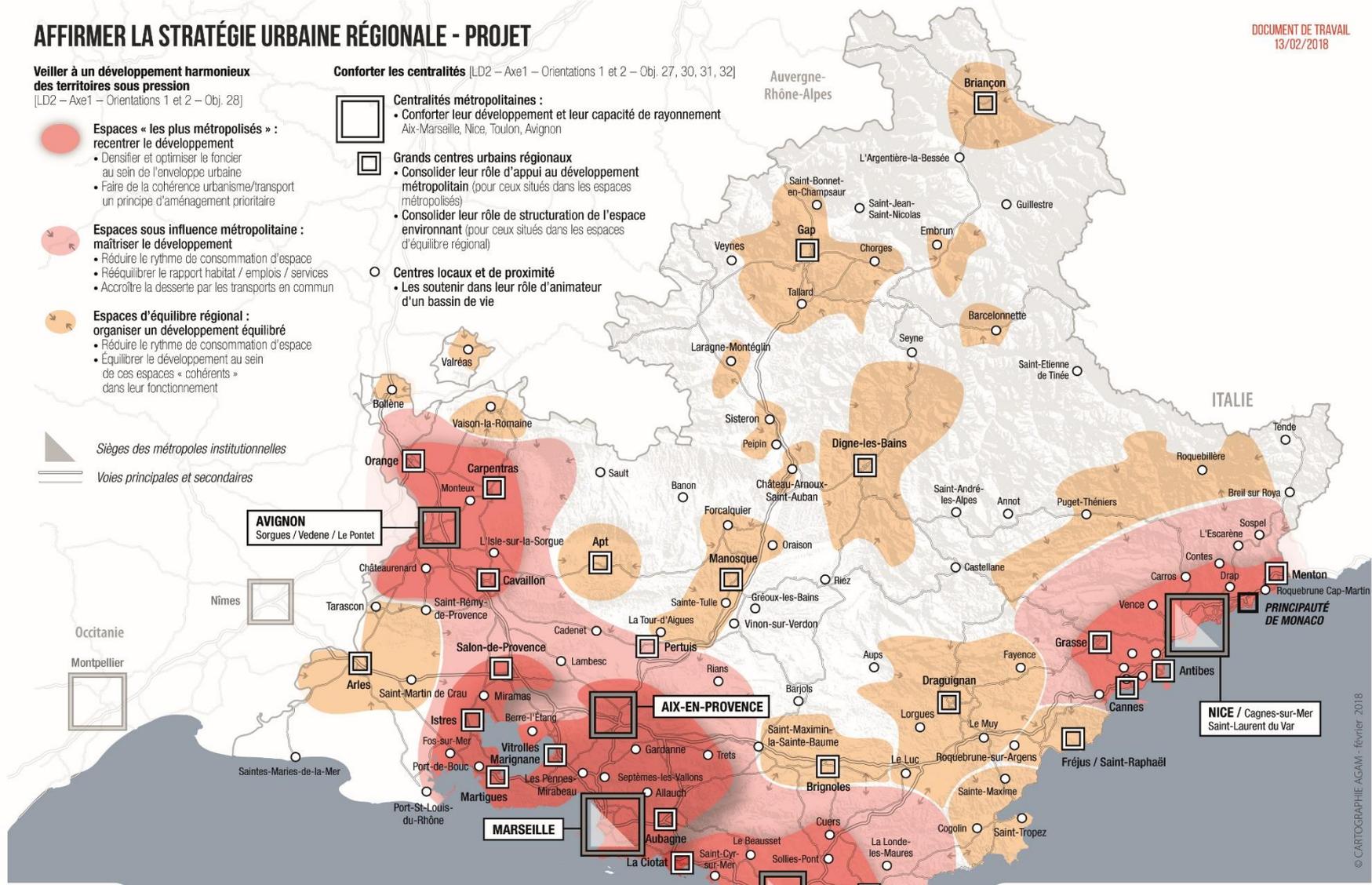
AFFIRMER LA STRATÉGIE URBAINE RÉGIONALE - PROJET

Veiller à un développement harmonieux des territoires sous pression
[LD2 – Axe1 – Orientations 1 et 2 – Obj. 28]

- **Espaces « les plus métropolisés » : recentrer le développement**
 - Densifier et optimiser le foncier au sein de l'enveloppe urbaine
 - Faire de la cohérence urbanisme/transport un principe d'aménagement prioritaire
- **Espaces sous influence métropolitaine : maîtriser le développement**
 - Réduire le rythme de consommation d'espace
 - Rééquilibrer le rapport habitat / emplois / services
 - Accroître la desserte par les transports en commun
- **Espaces d'équilibre régional : organiser un développement équilibré**
 - Réduire le rythme de consommation d'espace
 - Équilibrer le développement au sein de ces espaces « cohérents » dans leur fonctionnement

Conforter les centralités [LD2 – Axe1 – Orientations 1 et 2 – Obj. 27, 30, 31, 32]

- Centralités métropolitaines :**
 - Conforter leur développement et leur capacité de rayonnement
 - Aix-Marseille, Nice, Toulon, Avignon
- Grands centres urbains régionaux**
 - Consolider leur rôle d'appui au développement métropolitain (pour ceux situés dans les espaces métropolisés)
 - Consolider leur rôle de structuration de l'espace environnant (pour ceux situés dans les espaces d'équilibre régional)
- **Centres locaux et de proximité**
 - Les soutenir dans leur rôle d'animateur d'un bassin de vie



TOULON
La Seyne-sur-Mer / Ollioules
La Valette-du-Var / La Garde

SIX-FOURS-LES-PLAGES



© CARTOGRAPHIE AGAM - février 2018

TEMPS 1 - PRESENTATION DE LA STRATEGIE REGIONALE



METTRE EN RÉSEAU LES CENTRALITÉS • COOPÉRATIONS ET RÉCIPROCITÉS AU SEIN ET ENTRE ESPACES RÉGIONAUX

[LD2 – Axe1 – Obj. 29]



► **Coopérations d'intérêt supra-régional entre centralités métropolitaines**, assurant des fonctions internationales, inscrites dans les réseaux interrégionaux et européens (cf. encart)

► **Coopérations d'intérêt régional / Développer les liens et complémentarités :**



Entre les centralités métropolitaines et les grands centres urbains régionaux
Développer l'offre de transports en commun « express »
Renforcer l'accès aux équipements et services métropolitains structurants
Renforcer les coopérations économiques, scientifiques et universitaires



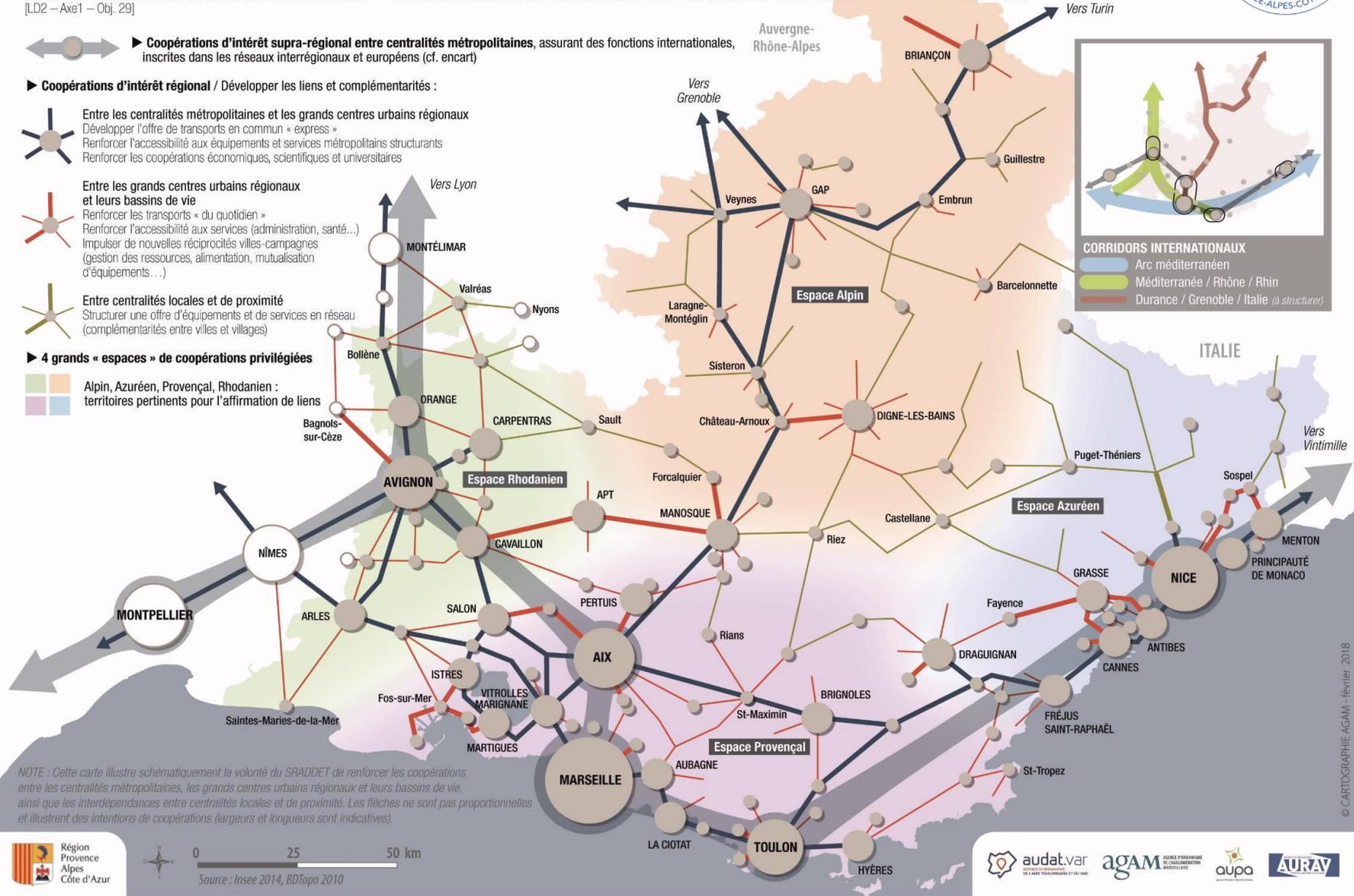
Entre les grands centres urbains régionaux et leurs bassins de vie
Renforcer les transports « du quotidien »
Renforcer l'accès aux services (administration, santé...)
Impulser de nouvelles réciprocity villes-campagnes (gestion des ressources, alimentation, mutualisation d'équipements...)



Entre centralités locales et de proximité
Structurer une offre d'équipements et de services en réseau (complémentarités entre villes et villages)

► **4 grands « espaces » de coopérations privilégiées**

Alpin, Azuréen, Provençal, Rhodanien : territoires pertinents pour l'affirmation de liens



NOTE : Cette carte illustre schématiquement la volonté du SRADDET de renforcer les coopérations entre les centralités métropolitaines, les grands centres urbains régionaux et leurs bassins de vie, ainsi que les interdépendances entre centralités locales et de proximité. Les flèches ne sont pas proportionnelles et illustrent des intentions de coopérations (largeurs et longueurs sont indicatives).



Source : Insee 2014, BDTopo 2010



© CARTOGRAPHIE AGAM - février 2018

TEMPS 1 - PRESENTATION DE LA STRATEGIE REGIONALE



VERSION INTERMEDIAIRE

PRÉSERVER LE SOCLE NATUREL ET PAYSAGER RÉGIONAL

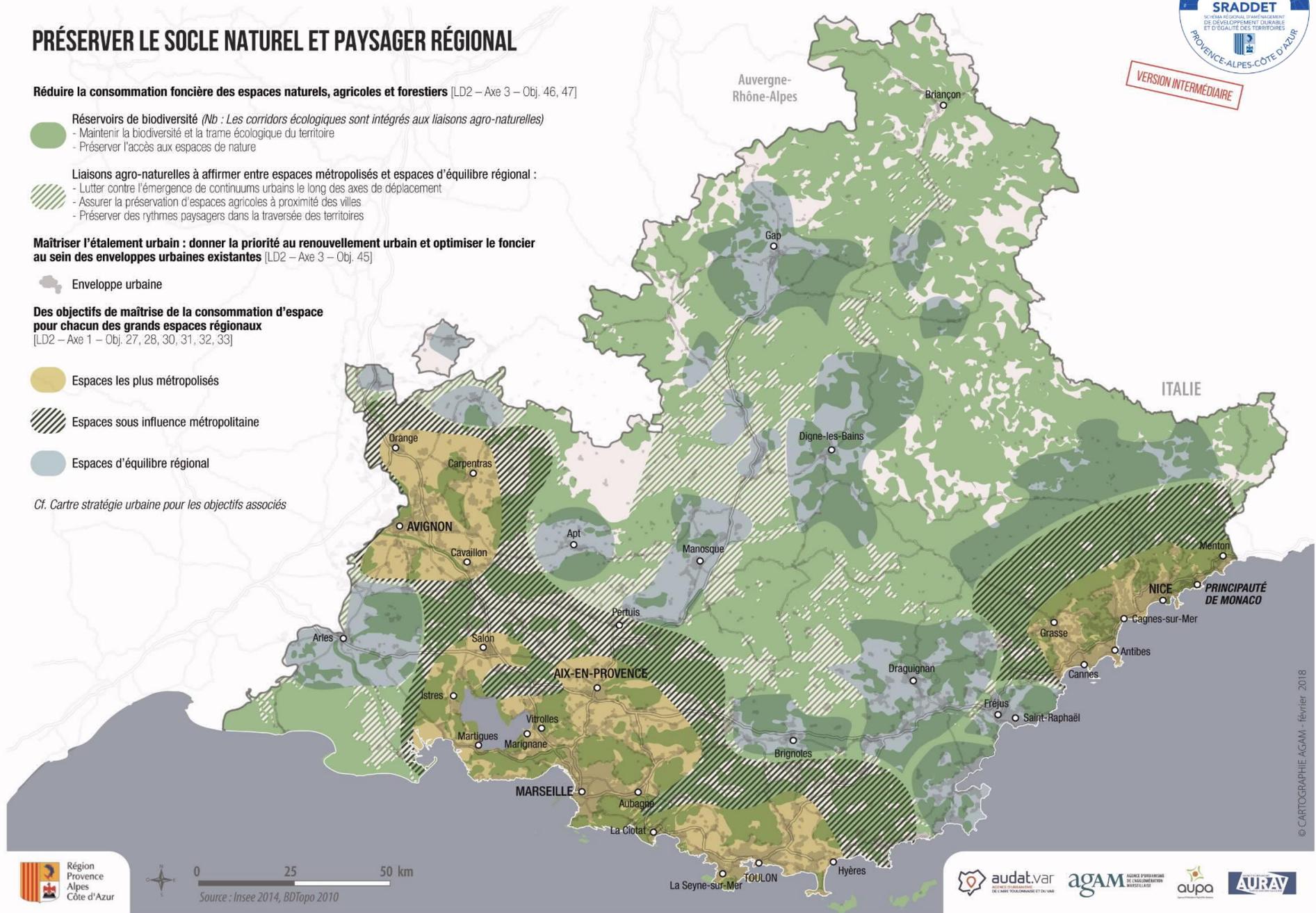
Réduire la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers [LD2 – Axe 3 – Obj. 46, 47]

- Réservoirs de biodiversité** (Nb : Les corridors écologiques sont intégrés aux liaisons agro-naturelles)
 - Maintenir la biodiversité et la trame écologique du territoire
 - Préserver l'accès aux espaces de nature
- Liaisons agro-naturelles à affirmer entre espaces métropolisés et espaces d'équilibre régional** :
 - Lutter contre l'émergence de continums urbains le long des axes de déplacement
 - Assurer la préservation d'espaces agricoles à proximité des villes
 - Préserver des rythmes paysagers dans la traversée des territoires

Maîtriser l'étalement urbain : donner la priorité au renouvellement urbain et optimiser le foncier au sein des enveloppes urbaines existantes [LD2 – Axe 3 – Obj. 45]

- Enveloppe urbaine**
- Espaces les plus métropolisés**
- Espaces sous influence métropolitaine**
- Espaces d'équilibre régional**

Cf. Carte stratégie urbaine pour les objectifs associés



© CARTOGRAPHIE AGAM - février 2018



Temps 2 – Contribution de l'espace rhodanien au projet régional et prise en compte des enjeux spécifiques

Ingrid HAUTEFEUILLE, Yann GERARD et Simon DE BERGH,
Agences d'urbanisme

1/ Stratégie urbaine - rôle des polarités dans l'espace rhodanien

AFFIRMER LA STRATÉGIE URBAINE RÉGIONALE - PROJET / ESPACE RHODANIEN

DOCUMENT DE TRAVAIL
20/02/2018

Le développement

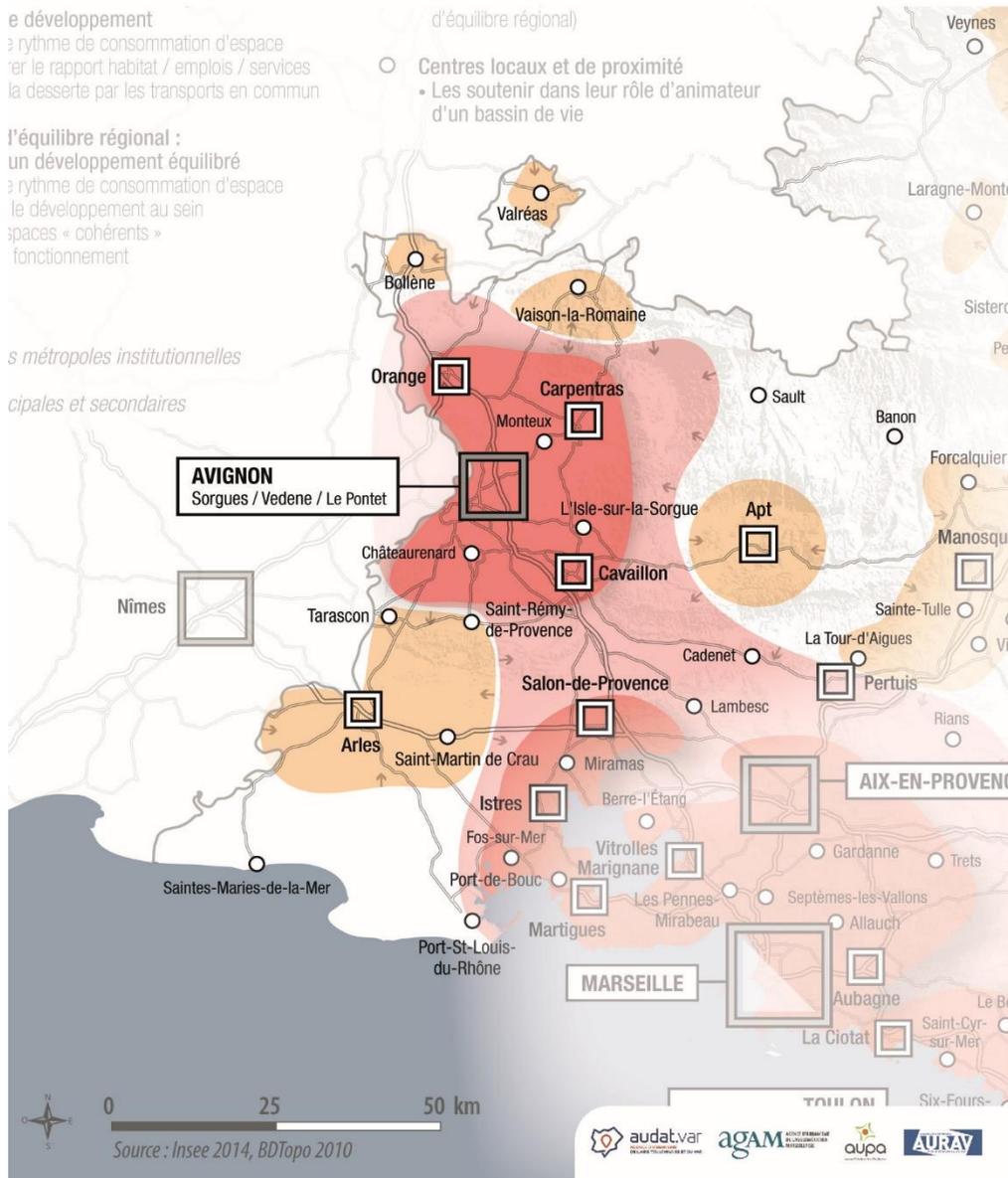
↳ rythme de consommation d'espace
↳ équilibre du rapport habitat / emplois / services
↳ la desserte par les transports en commun

l'équilibre régional :

↳ un développement équilibré
↳ rythme de consommation d'espace
↳ le développement au sein
↳ des espaces « cohérents »
↳ leur fonctionnement

les métropoles institutionnelles

les pôles principaux et secondaires



Veiller à un développement harmonieux des territoires sous pression

[LD2 – Axe1 – Obj. 28]



Espaces « les plus métropolisés » : recentrer le développement

- Densifier et optimiser le foncier au sein de l'enveloppe urbaine
- Faire de la cohérence urbanisme/transport un principe d'aménagement prioritaire



Espaces sous influence métropolitaine : maîtriser le développement

- Réduire le rythme de consommation d'espace
- Rééquilibrer le rapport habitat / emplois / services
- Accroître la desserte par les transports en commun



Espaces d'équilibre régional : organiser un développement équilibré

- Réduire le rythme de consommation d'espace
- Équilibrer le développement au sein de ces espaces « cohérents » dans leur fonctionnement

Spécificités espace rhodanien

- Une aire urbaine avignonnaise qui s'est considérablement étendue, peu dense, continuum urbain important
- Une imbrication et des liens urbain/périurbain/rural avec de grands espaces paysagers emblématiques (PNR) / des espaces de montagne et littoraux
- Une ouverture et des liens quotidiens avec l'Occitanie et Auvergne/Rhône-Alpes
- Espace charnière : Vallée du Rhône / arc méditerranéen

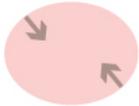


Espaces « les plus
métropolisés »

RECENTRER LE
DÉVELOPPEMENT

Dans l'espace rhodanien plus qu'ailleurs ?...

- **Reconquérir les centres urbains** : actionner et coordonner l'ensemble des leviers Habitat /espaces publics/ commerce/ foncier...
- **Valoriser le cadre de vie** grâce à des modes de développement plus vertueux (moins consommateurs, plus résilients, plus qualitatifs...)
Préserver l'équilibre Urbain-agriculture-nature et les synergies entre les espaces
- **Organiser une solidarité** au sein de l'espace pour **diversifier le parc de logements** et notamment accroître l'offre de logements locatifs sociaux / mettre en œuvre des projets urbains ambitieux notamment sur les quartiers politiques de la ville /Maintenir et attirer des jeunes et des actifs
- **Articuler davantage urbanisme et transports** : Valoriser le potentiel foncier et immobilier autour des gares et axes de TC dans les milieux urbains et périurbains / renforcer l'offre TC et l'intermodalité
- **Renforcer l'attractivité économique avec des projets structurants** / Reconquérir les espaces économiques vieillissants et déqualifiés/ Impulser la mutation urbaine des grandes polarités commerciales périphériques (ex : Avignon Nord, Avignon sud, Cavaillon...)



Espaces « sous influence
métropolitaine »

MAÎTRISER LE
DÉVELOPPEMENT



Espaces d'équilibre
régional

ORGANISER UN
DÉVELOPPEMENT
ÉQUILIBRÉ

- Rééquilibrer le **rapport habitat/emplois/services** en modérant l'accueil de la croissance démographique
 - Maîtriser le **développement résidentiel au sein des enveloppes urbaines constituées**
 - **Combiner un panel d'actions** pour améliorer les **mobilités périurbaines** (covoiturage, améliorer l'intermodalité, transport à la demande...)
 - Favoriser le lien entre ces espaces et les espaces métropolisés pour bénéficier des aménités urbaines
 - **Valoriser l'agriculture** comme activité économique
-
- **Structurer localement des bassins de vie et d'emplois** : Conforter le rôle de ville centre d'Arles, de Bollène, de Valréas, d'Apt, Tarascon et de Vaison
 - **Porter un développement équilibré** qui permette **le maintien voire le renforcement** des équipements et services existants
 - **Favoriser l'accessibilité aux grands équipements des espaces métropolisés** : gare TGV, équipements culturels.. y compris vers Occitanie et Auvergne/Rhône-Alpes
 - **Proposer des alternatives crédibles à « l'autosolisme »** pour des territoires peu denses
 - **Poursuivre la desserte en THD** et promouvoir les usages du numérique comme levier d'attractivité territoriale
 - **Valoriser l'agriculture** comme activité économique

1/ Stratégie urbaine - rôle des polarités dans l'espace rhodanien

AFFIRMER LA STRATÉGIE URBAINE RÉGIONALE - PROJET / ESPACE RHODANIEN

DOCUMENT DE TRAVAIL
20/02/2018

Le développement

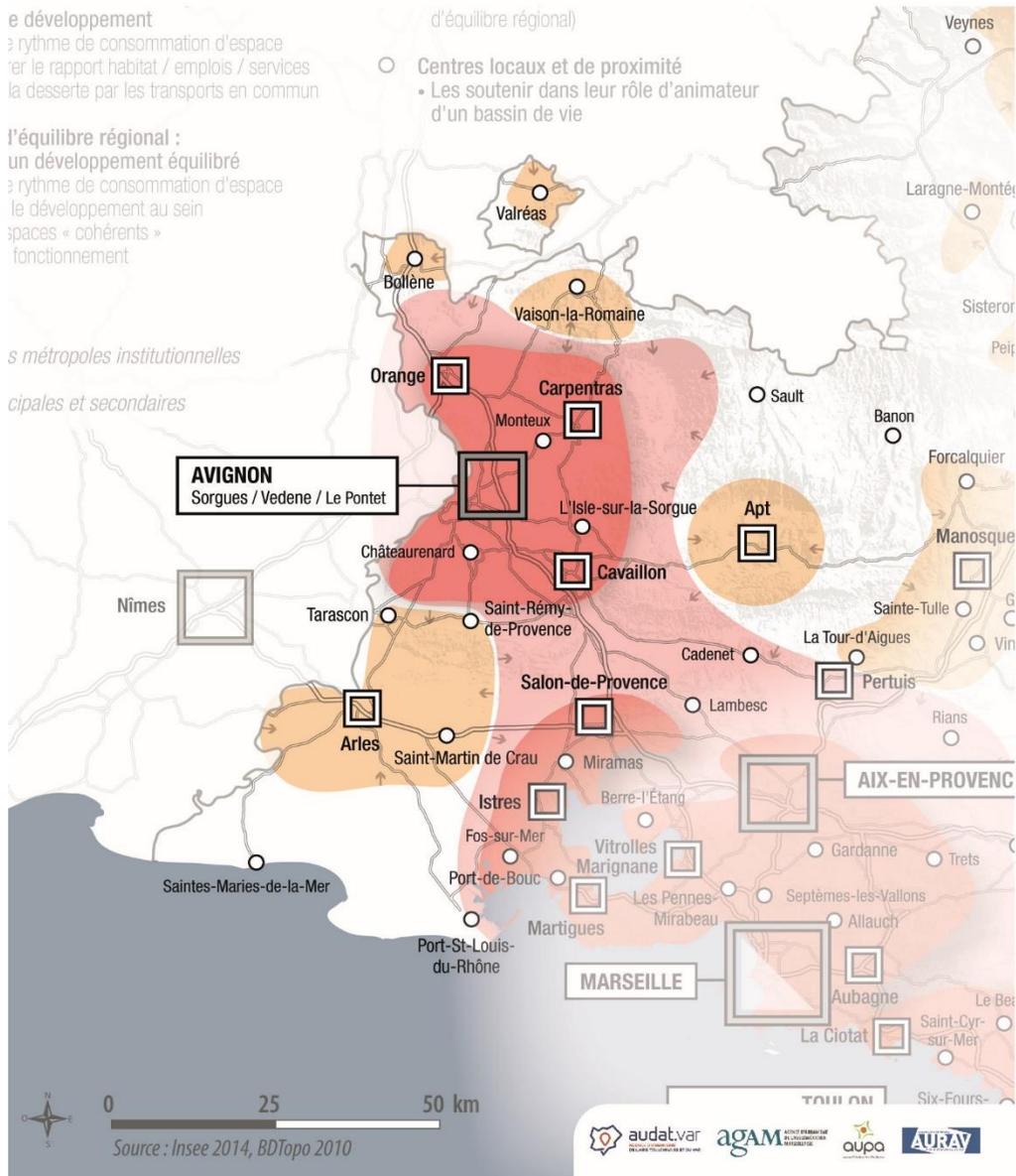
↳ rythme de consommation d'espace
↳ le rapport habitat / emplois / services
la desserte par les transports en commun

l'équilibre régional :

un développement équilibré
↳ rythme de consommation d'espace
le développement au sein
des espaces « cohérents »
↳ fonctionnement

des métropoles institutionnelles

centrales et secondaires



Conforter les centralités [LD2 – Axe1 – Obj. 27, 30, 31, 32]



Centralités métropolitaines :

- Conforter leur développement et leur capacité de rayonnement
Aix-Marseille, Nice, Toulon, Avignon



Grands centres urbains régionaux

- Consolider leur rôle d'appui au développement métropolitain (pour ceux situés dans les espaces métropolisés)
- Consolider leur rôle de structuration de l'espace environnant (pour ceux situés dans les espaces d'équilibre régional)

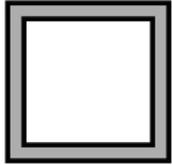


Centres locaux et de proximité

- Les soutenir dans leur rôle d'animateur d'un bassin de vie

Spécificités de l'espace rhodanien

- Un réseau de villes moyennes qui structure l'espace métropolisé
- Une nécessité de réinvestir les centralités urbaines, vers des lieux de vie de qualité apaisés
- Liens avec les villes moyennes d'Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes



Centralités
métropolitaines

Accroître le rôle moteur de la centralité métropolitaine d'Avignon dans l'accueil du développement exogène du territoire

- Conforter les fonctions métropolitaines : administratives, enseignements, transports, santé, culture../ Conforter le rayonnement national et international
- Renforcer les grands pôles d'activités notamment pour l'accueil des emplois métropolitains supérieurs
- Soutenir le développement de quartiers mixtes notamment autour des grandes gares/pôles d'échanges et des axes de TC urbains
- Offrir des logements et un cadre de vie attractifs
- Apaiser le cœur urbain grâce à une offre TC attractive, des aménagements modes doux et la réalisation de la LEO
- Intégrer le risque d'inondation en amont des projets (confluence Rhône / Durance)



Grands centres
urbains régionaux

Un réseau de grands centres urbains...

- Contribuer au développement métropolitain : **Carpentras, Cavillon, Orange (+ liens avec Nîmes/Bagnols en Occitanie)**
- Conforter le Rôle de centralité urbaine (administration, enseignement, culture-santé...) et économique : **Arles , Apt**
- Promouvoir les opérations d'aménagement d'ensemble et mieux maîtriser les logements produits pour répondre aux besoins
- Mettre en œuvre les projets PNRQAD et QIR pour mieux les intégrer à la ville



Centres locaux et
de proximité

Des centres locaux

- Maillage de proximité pour l'accès aux équipements et aux services du quotidien
- Promouvoir les opérations d'aménagement d'ensemble et mieux maîtriser les logements produits pour répondre aux besoins / maîtriser la périurbanisation environnante

1/ Stratégie urbaine : réinvestissement des centres et espaces urbains à fort enjeux de renouvellement

Mettre en œuvre des stratégies intégrées multi-thématiques : habitat, accessibilité, espaces publics, commerces et services...

RÉINVESTIR LES CENTRES ET LES ESPACES URBAINS
À FORTS ENJEUX DE RENOUVELLEMENT / ESPACE RHODANIEN

DOCUMENT DE TRAVAIL
13/03/2018

ités dégradées, lutter contre l'habitat indigne

à vivre et à venir en cœur de ville :

alarisés : renouveler l'offre de logements

as, faciliter l'accès à la propriété

ant les services publics et les équipements numériques

s publics centraux, « apaiser » la mobilité,

u dernier kilomètre

s « smart » (stationnement, éclairage,

e et véhicules autonomes, civic tech...)

en priorité les centres-villes

agilisés (Besoin prioritaire d'intervention)

des espaces les plus

rbain

i, 57, 58]

gglomération

(hors centre-ville)

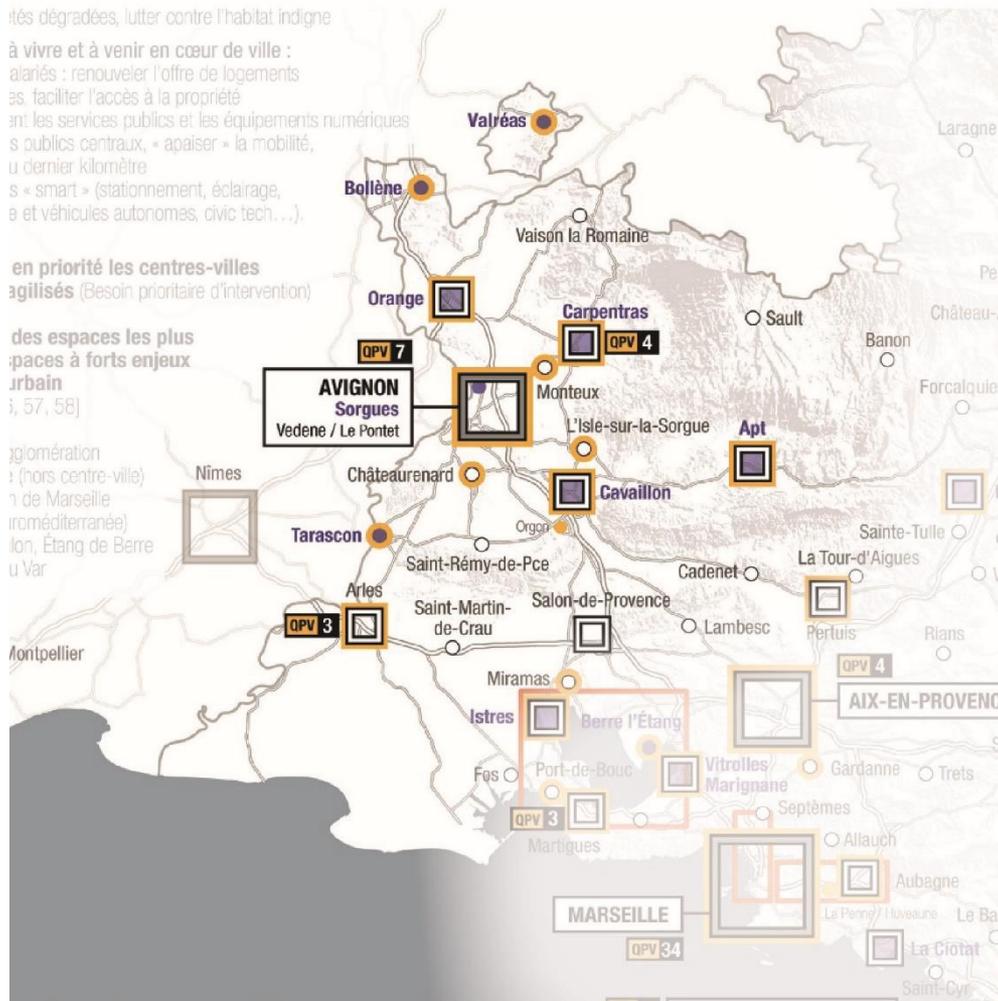
1 de Marseille

roméditerranée)

lon, Étang de Berre

u Var

Montpellier



Source : Insee 2014, BDTopo 2010

Espaces à fort enjeux de développement urbain

- Cœur de l'agglomération avignonnaise

Réinvestir les centres des villes moyennes les plus fragilisées

- Orange
- Carpentras
- Cavillon
- Apt
- Bollène,
- Valréas,
- Tarascon

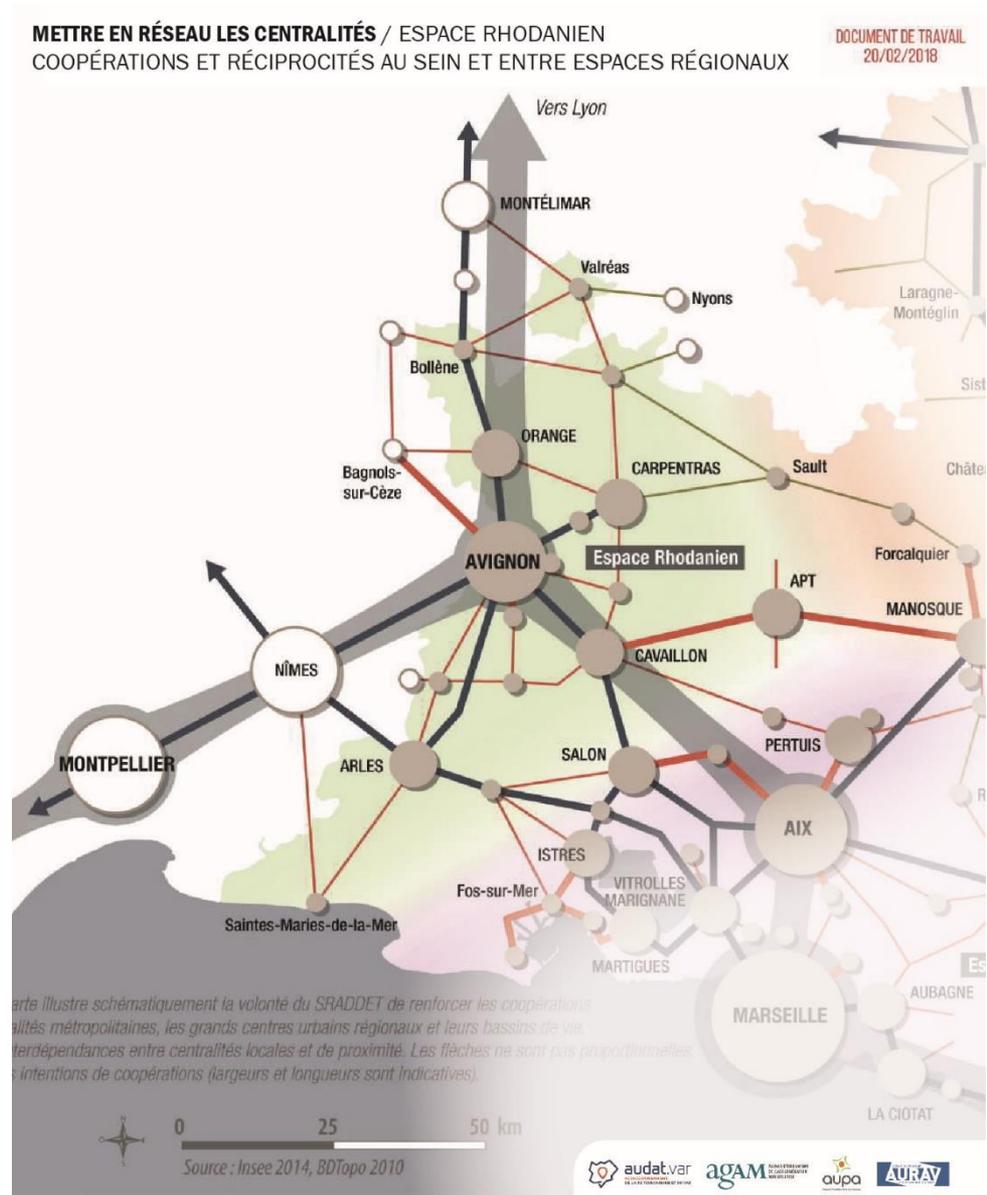
Candidatures au dispositif national

« Cœur de ville »

- Orange
- Carpentras
- Cavillon
- Apt
- Sorgues
- Avignon
- Arles
- Tarascon
- St Rémy

2/ Liens et coopérations dans l'espace rhodanien

Zoom espace rhodanien



3/ Coopérations et réciprocity dans l'espace rhodanien

Quels enjeux particuliers?



- **Coopérations d'intérêt supra-régional entre centralités métropolitaines**, assurant des fonctions internationales, inscrites dans les réseaux interrégionaux et européens (cf. encart)

Espace Rhodanien = espace charnière entre la vallée du Rhône et l'arc méditerranéen / liens Italie-Espagne

- Affirmation d'Avignon dans son rôle de porte d'entrée régionale du territoire rhodanien (gare TGV, aéroport)
- Affirmation et complémentarité des ports fluviaux / Structuration / élargissement de l'hinterland du complexe industrialo-portuaire Fos-Marseille
- Optimisation des liaisons ferrées sur les grands axes
- Renforcement des coopérations scientifiques et universitaires

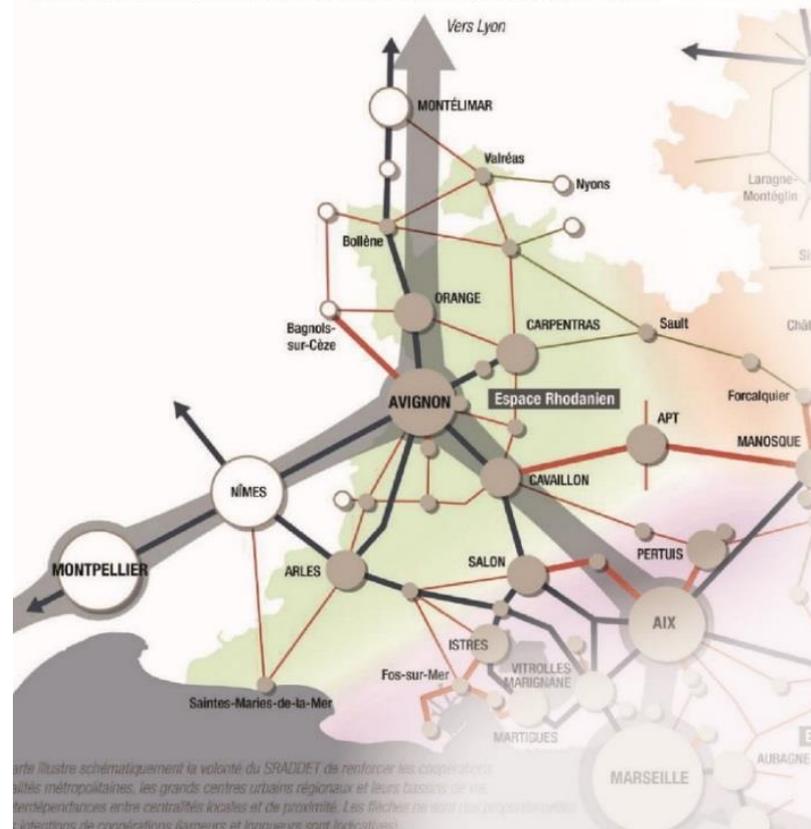
- **Coopérations d'intérêt régional** / Développer les liens et complémentarités :



Entre les centralités métropolitaines et les grands centres urbains régionaux
 Développer l'offre de transports en commun « express »
 Renforcer l'accessibilité aux équipements et services métropolitains structurants
 Renforcer les coopérations économiques, scientifiques et universitaires

METTRE EN RÉSEAU LES CENTRALITÉS / ESPACE RHODANIE
 COOPÉRATIONS ET RÉCIPROCITÉS AU SEIN ET ENTRE ESPACES RÉGIONAUX

DOCUMENT DE TRAVAIL
 20/02/2018



Enjeux majeurs de liaisons et de coopérations entre la centralité métropolitaine avignonnaise et les centres urbains régionaux

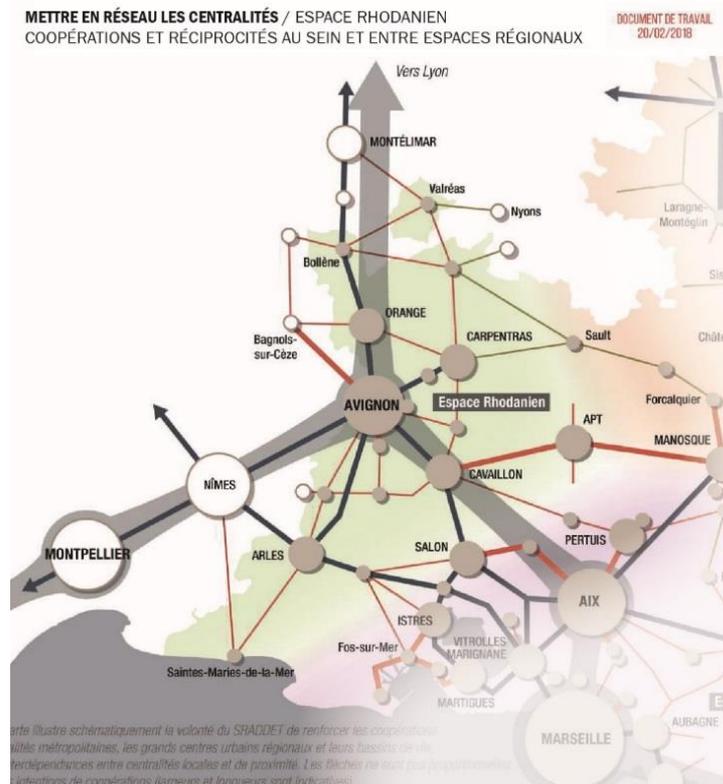
- Améliorer les liens TER-LER au sein du réseau de villes
- Réaliser les infrastructures routières permettant de mieux relier les centralités (ex/ LEO, contournement Orange, Arles..)
- Accessibilité aux grands équipements structurants métropolitains

Promouvoir des gouvernances partenariales et les espaces d'échanges

La mise en œuvre du SRADDET doit être une opportunité pour favoriser les coopérations locales, dépasser les cloisonnements thématiques et institutionnels

Enjeux espace Rhodanien / Grande Provence

- **Une meilleure articulation/coordination des AOM**
- **La préservation du cadre de vie paysager et environnemental**, facteur d'attractivité résidentiel, économique et touristique (Formes urbaines/ TVB...) = intensifier les échanges InterSCOT
- **Une solidarité urbain/rural sur la ressource en eau**
- **une gestion cohérente du risque d'inondation lié au Rhône et ses affluents**
- **Accélérer la transition énergétique** : vers une plus grande autonomie et l'amélioration de la balance commerciale de l'espace rhodanien entre production et consommation
- **Mise en œuvre des objectifs de la démarche Plan Rhône** : un projet interrégional d'envergure européenne,
- **Une coopération dans les domaines touristique et culturel**
- **Renforcement des coopérations économiques**



Gestion économe de l'espace : objectifs dans le SRADET

PRÉSERVER LE SOCLE NATUREL ET PAYSAGER RÉGIONAL

Réduire la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers [LD2 – Axe 3 – Obj. 46, 47]

Réservoirs de biodiversité (Nb : Les corridors écologiques sont intégrés aux liaisons agro-naturelles)
- Maintenir la biodiversité et la trame écologique du territoire
- Préserver l'accès aux espaces de nature

Liaisons agro-naturelles à affirmer entre espaces métropolisés et espaces d'équilibre régional :
- Lutter contre l'émergence de continuums urbains le long des axes de déplacement
- Assurer la préservation d'espaces agricoles à proximité des villes
- Préserver des rythmes paysagers dans la traversée des territoires

Maîtriser l'étalement urbain : donner la priorité au renouvellement urbain et optimiser le foncier au sein des enveloppes urbaines existantes [LD2 – Axe 3 – Obj. 45]

Enveloppe urbaine

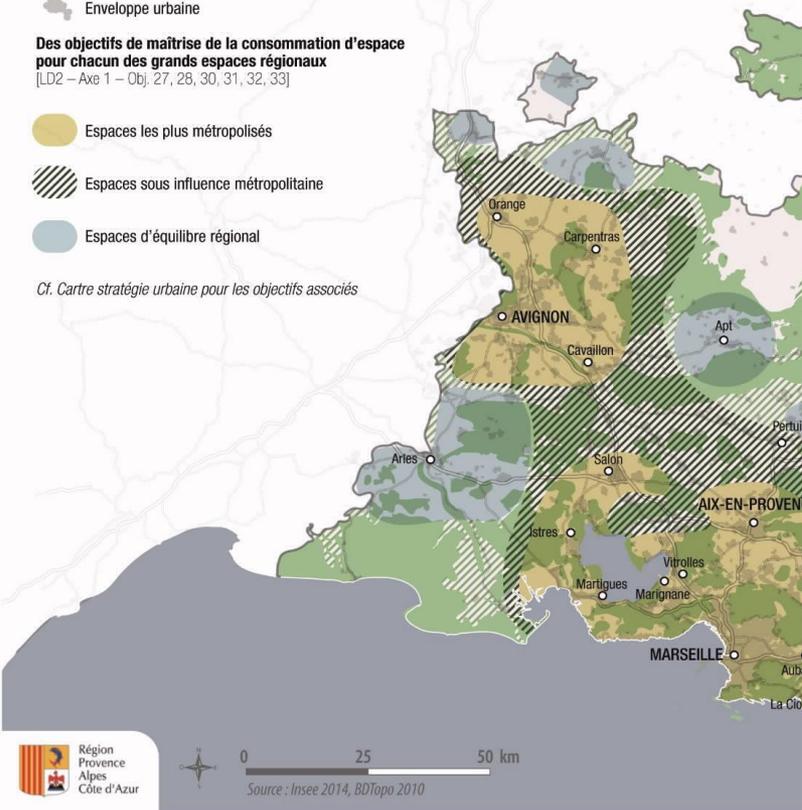
Des objectifs de maîtrise de la consommation d'espace pour chacun des grands espaces régionaux
[LD2 – Axe 1 – Obj. 27, 28, 30, 31, 32, 33]

Espaces les plus métropolisés

Espaces sous influence métropolitaine

Espaces d'équilibre régional

Cf. Carte stratégie urbaine pour les objectifs associés



Objectif SRADET : Baisse du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de 50% à horizon 2030
→ soit une consommation moyenne de 375ha/an à horizon 2030.

5 leviers identifiés par le SRADET pour maîtriser l'étalement urbain

1. Limitation de la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers
2. Densification et optimisation foncière au sein de l'enveloppe urbaine
3. Définition de **stratégie foncière** dans les territoires de projet
4. Un **mode de développement urbain** plus vertueux
5. **Connaissance** de l'évolution de la consommation d'espace → vers des méthodes communes

Réduire la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers [LD2 – Axe 3 – Obj. 46, 47]

Réservoirs de biodiversité (Nb : Les corridors écologiques sont intégrés aux liaisons agro-naturelles)
- Maintenir la biodiversité et la trame écologique du territoire
- Préserver l'accès aux espaces de nature

Liaisons agro-naturelles à affirmer entre espaces métropolisés et espaces d'équilibre régional :
- Lutter contre l'émergence de continuums urbains le long des axes de déplacement
- Assurer la préservation d'espaces agricoles à proximité des villes
- Préserver des rythmes paysagers dans la traversée des territoires

Maîtriser l'étalement urbain : donner la priorité au renouvellement urbain et optimiser le foncier au sein des enveloppes urbaines existantes [LD2 – Axe 3 – Obj. 45]

3/ Maîtriser l'étalement urbain

Enjeux dans l'espace rhodanien

Spécificités espace rhodanien

- **Des espaces agricoles encore importants dans l'espace rhodanien et sous pression** : +de 50% de la superficie du SCOT BVA, 40% Scot du Pays d'Arles, 42% sur le SCOT de Vaison
 - ✓ quelle stratégie pour une protection renforcée ; vers une sanctuarisation de certains espaces ?
 - ✓ quel mode d'application du principe Eviter-réduire-et surtout **compenser** ?
- **Une périurbanisation importante, un développement urbain peu dense**
 - ✓ Comment mieux **structurer le territoire**? Quel effort de recentrage sur les polarités / le potentiel autour de l'étoile ferroviaire?
 - ✓ **Intensifier davantage l'urbanisation au sein de l'enveloppe** ?; quels modes de développement souhaitables respectant l'identité urbaine des communes ?
- **Un potentiel de densification et de mutation important des zones d'activité et commerciales**
- **Un territoire très impacté par le risque d'inondation**

Repère: Développement des surfaces artificialisées entre 2011 et 2015
+ 980m² par habitant supplémentaire

REPÈRES

Espace rhodanien

18% de l'espace est artificialisé

(11% dans l'espace alpin, 27% dans l'espace azuréen, 43% de l'espace provençal)

L'espace rhodanien est responsable de 21% de la consommation d'espace régionale

5/ Accueil du développement économique

Définir et outiller la stratégie de développement territorial économique

Les objectifs du SRADET

- **Priorité à l'optimisation et au renouvellement du foncier économique existant avant l'ouverture de nouvelles zones**
- **Faire monter en gamme les zones d'activités / Diversifier l'offre de foncier éco** en faveur de parcours d'entreprises optimisés
- Orientations des **localisations des opérations tertiaires et commerciales vers les centres-villes et centralités déjà constituées**
- Soutien à la **production ou au renouvellement du parc en immobilier d'entreprises dans les centres desservis en TC**
- **Priorité au foncier périphérique pour les activités productives de type industriel ou logistique**

Quels enjeux particuliers dans l'espace rhodanien ?

De nombreuses entreprises et équipements qui s'inscrivent dans l'écosystème OIR Naturalité

Objectif = Assurer une complémentarité entre les territoires de l'espace : Recherche et développement / production / logistique / transformation

- ✓ le Pôle de compétitivité TERALIA dont le siège se situe sur le technopole d'Agroparc / Projet Natura'lub
- ✓ Une zone de production maraichage / viticulture / fruits bénéficiant de plusieurs labels (AOC...) offrant des produits à haute valeur ajoutée / un besoin de diversification de certains bassins agricoles /lien avec l'irrigation (projet Haut Rhodanien)
- ✓ Un partenariat engagé entre les 3 MIN pour favoriser leur complémentarité = Avignon (logistique urbaine) / Chateaurenard (Gros)/ Cavaillon (Marché de niches bio...) + La présence d'un équipement majeur pour l'exportation des fruits et légumes = le chantier rail route de Champfleury / lien avec le projet de port trimodal de Courtine
- ✓ Les filières bois notamment accompagnées par les PNR Luberon/ Ventoux/ Alpilles
- ✓ L'industrie « transformation/ extraction du végétal » : Plateforme d'éco-extraction du végétal à Valréas/ lien avec les territoires de production de la matière première / entreprises à Vaison / Carpentras marché gare de Carpentras

4/ Accueil du développement économique

Définir et outiller la stratégie de développement territorial économique

Quels enjeux particuliers dans l'espace rhodanien ?

OIR Logistique Mobilité/durable:

- ✓ L'espace rhodanien = un territoire de flux/ concentration des infrastructures de transports
- ✓ Un éparpillement des zones logistiques avec une desserte très routière : Un besoin de structurer une filière logistique depuis la grande logistique jusqu'à la logistique du dernier kilomètre
- ✓ Confortement et complémentarité des ports de la basse vallée du Rhône

OIR Industrie du Futur :

- ✓ Le Pôle de compétitivité Pégaze / aéronautique sur le technopole d'Agroparc créateur d'emplois

OIR Energie demain:

- ✓ Plusieurs territoires lauréats de l'appel à projet TEPCV (Luberon, Grand Avignon...)
- ✓ Un potentiel de production d'énergie renouvelable important = hydroélectricité, photovoltaïque, filière bois-énergie, valorisation des déchets (réseau de chaleur), lien avec l'agriculture
- ✓ Un besoin de réhabilitation énergétique du parc de logements + la mise en œuvre de quartiers porteurs d'exigences environnementales (Quartier Méditerranée Durable de Bel Air, Ecoquartiers...) / enjeu de formation des professionnels du BTP pour mener ces chantiers
- ✓ Développement de la mobilité électrique déploiement des bornes dans la vallée du Rhône/périrurbain/ rural

4/ Accueil du développement économique

Définir et outiller la stratégie de développement territorial économique

Quels enjeux particuliers dans l'espace rhodanien ?

- Une optimisation du foncier des zones d'activités et zones commerciales /
- Impulser leur requalification urbaine, paysagère et environnementale



ZONES DE STATIONNEMENT.
MUTUALISÉES ENTRE PLUSIEURS ENSEIGNES.
IMPLANTÉES À L'ARRIÈRE DES BÂTIMENTS :
ZONES À VÉGÉTALISER AFIN DE GARANTIR
LEUR QUALITÉ PAYSAGÈRE ET DE LIMITER
LES EFFETS D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN.
Y ENCOURAGER L'IMPLANTATION
DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

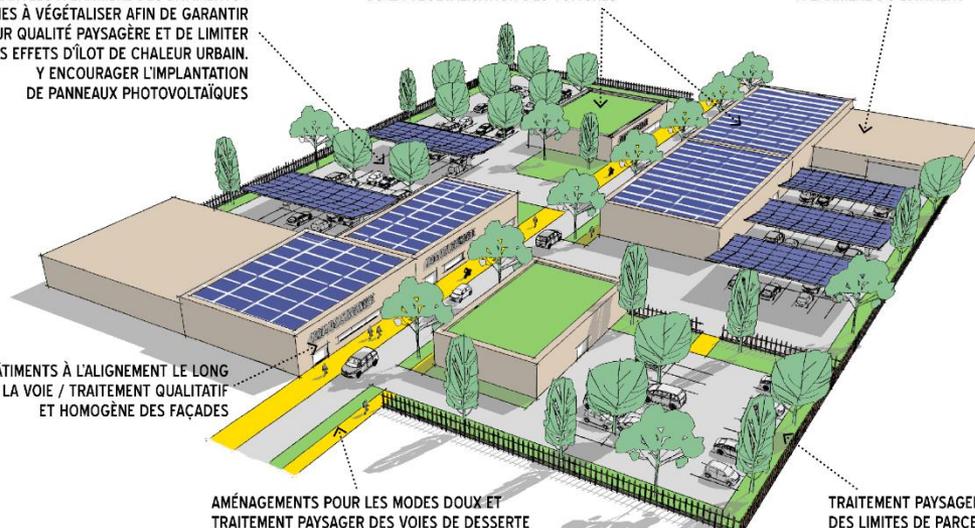
ENCOURAGER LA POSE DE
PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
OU LA VÉGÉTALISATION DES TOITURES

ZONES DE STOCKAGE IMPLANTÉES
À L'ARRIÈRE DU BÂTIMENT

BÂTIMENTS À L'ALIGNEMENT LE LONG
DE LA VOIE / TRAITEMENT QUALITATIF
ET HOMOGENÈ DES FAÇADES

AMÉNAGEMENTS POUR LES MODES DOUX ET
TRAITEMENT PAYSAGER DES VOIES DE DESSERTE

TRAITEMENT PAYSAGER ET HOMOGENÈ
DES LIMITES DE PARCELLES



5/ Promouvoir la mise en tourisme du territoire

Stratégie filières et destinations : quels objectifs dans l'espace rhodanien?

S'inscrire dans une démarche d'écotourisme, de tourisme vert qui valorise le capital paysager, agricole et environnemental

- Développer le tourisme fluvial sur le Rhône : projet de port fluvial à Avignon
- Promouvoir la filière cyclotourisme: La ViaRhôna/ l'Eurovéloroute 8 Calavon, maillage et connexion de boucles de découverte
- Améliorer la gestion des sites naturels surfréquentés
- L'eau : concilier tourisme raisonné /ressource / écosystème
- S'appuyer sur le réseau des PNR
- Développer l'agritourisme : Route des vins...
- Travailler à l'adaptation et la diversification du tourisme en montagne
- Valoriser les savoirs faire : industrie / artisanat
- Le Littoral : revitalisation des hameaux et villages de Camargue



Permettre aux ménages d'accéder à un logement adapté à leurs ressources et réaliser un parcours résidentiel conforme à leurs souhaits

Les objectifs du SRADET

- Objectif régional de **production de 30 600 à 36 400 logements/an à horizon 2030**
- Priorité au soutien à la **production de logements abordables à la location et en accession**
- Priorité à la **rénovation de l'habitat dans les centres anciens et à la réhabilitation énergétique** (lien Plan Climat)
- Offre de logements adaptée aux **publics spécifiques** : jeunes, saisonniers, seniors

Enjeux espace rhodanien

- **Diversifier davantage l'offre de logements** :
 - Logement des actifs : soutenir le développement de l'offre indispensable au développement économique du territoire
 - Logements adaptés liés au vieillissement de la population
 - Une solidarité territoriale pour accroître l'offre locative sociale
 - Une plus grande maîtrise publique des programmes pour mieux encadrer les logements produits
- **Réhabiliter le parc de logements existants** / mettre en œuvre les projets sur les quartiers politiques de la ville (NNU / QIR / PNRQAD) / copropriétés dégradées / réinvestir les logements vacants des centres villes...
- **Comment minimiser la concurrence RS et RP** dans les espaces très touristiques (Alpilles/Luberon/ Vaison): quelle maîtrise du marché des RS ? Comment garantir la satisfaction du besoin en RP ?
- **Besoin d'Hébergement pour les saisonniers** : liés à l'activité agricole ?



Temps 3 – Vers une priorisation des objectifs et une déclinaison territoriale des règles du SRADDET

Alix ROCHE,
Directrice déléguée, Direction Connaissance Planification et
Transversalité

TEMPS 4 – VERS UNE PRIORISATION DES OBJECTIFS ET UNE DECLINAISON TERRITORIALE DES REGLES DU SRADDET



Principes pour l'élaboration des règles – d'après le décret du 3 août 2016

1. **Des règles à définir obligatoirement pour toutes les Régions:** décrites dans le décret, ces règles portent sur les schémas et plans intégrés au SRADDET qui peuvent s'adresser aux différents acteurs du territoire et s'imposer pour tout ou partie d'entre elles aux documents d'urbanisme
2. **Des règles générales identifiées par la Région** selon ses priorités qui entrent également dans un rapport de compatibilité avec les documents d'urbanisme territoriaux (SCOT et à défaut les PLU ou cartes communales, PCAET, PDU, Chartes de PNR (article L 4251-3)
L'ensemble des règles doivent donc être élaborées dans le respect des compétences de l'Etat et des collectivités (compétences obligatoires, partagées ou concertées (à chef de filât susceptible de faire l'objet de CTEC))

Ces règles peuvent « varier en fonction des grandes parties du territoire régional »

TEMPS 3 – VERS UNE PRIORISATION DES OBJECTIFS ET UNE DECLINAISON TERRITORIALE DES REGLES DU SRADDET

Priorités proposées pour les règles générales

Il est proposé de concentrer les règles sur les sujets suivants:

LD1 : renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

1. modalités de mise en œuvre de la stratégie d'attractivité et d'aménagement économique
2. les modalités de résilience, d'amélioration, de la qualité de vie et de promotion de modes d'aménagement exemplaires économes en ressources

LD2 : maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

1. la mise en œuvre de la stratégie urbaine régionale par le renforcement des centralités, leur mise en réseau, la gestion des espaces, la cohérence urbanisme transports
2. la maîtrise de l'étalement urbain et de la gestion du foncier, y compris agricole

LD3 : Conjuguer égalité et diversité des territoires, pour des territoires solidaires et accueillants

1. l'adaptation du territoire aux enjeux démographiques, du logement et de la cohésion

TEMPS 3 – VERS UNE PRIORISATION DES OBJECTIFS ET UNE DECLINAISON TERRITORIALE DES REGLES DU SRADDET



Règles susceptibles d'être modulées selon les territoires

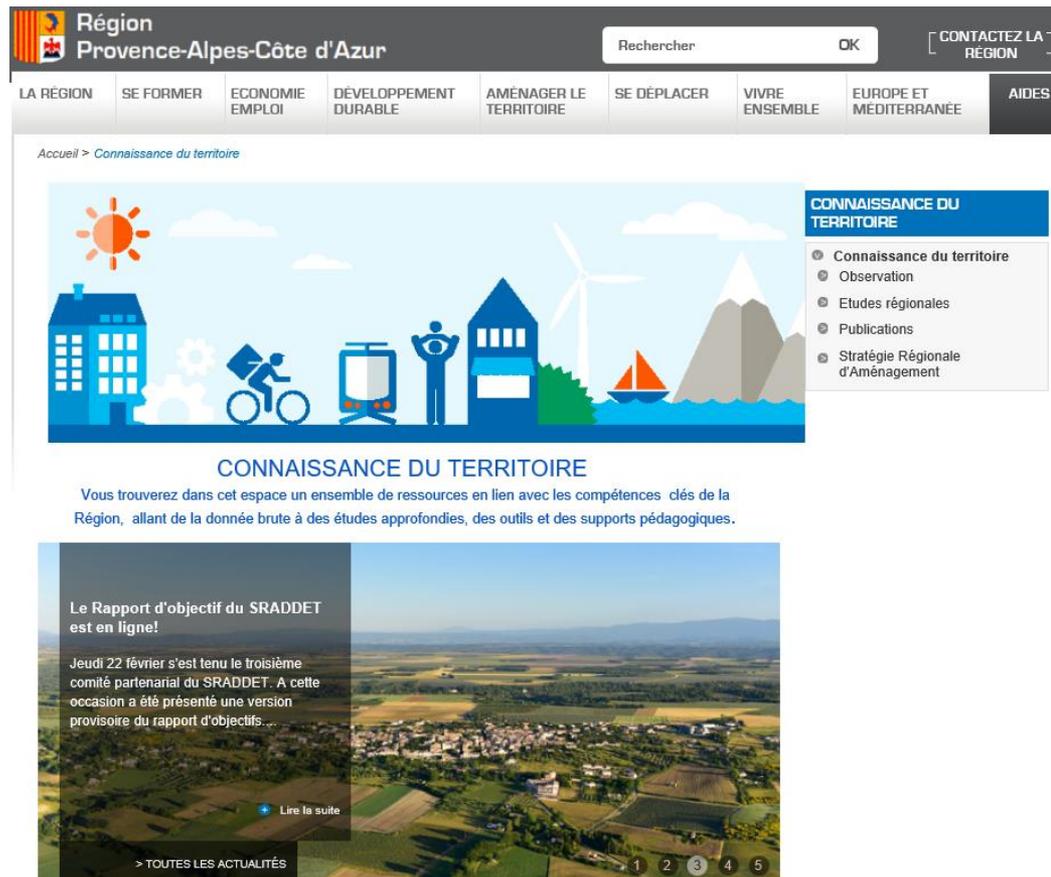
1. la mise en œuvre de la stratégie urbaine régionale par le renforcement des centralités, leur mise en réseau, la gestion des espaces, la cohérence urbanisme transports
2. la maîtrise de l'étalement urbain et de la gestion du foncier, y compris agricole
3. l'adaptation du territoire aux enjeux démographiques, du logement et de la cohésion

Pour consulter la Version 3 du rapport d'objectifs :

http://www.regionpaca.fr/fileadmin/documents/En_savoir_plus/Guide_aides/Rapport_Objectifs_SRADDET_V3.pdf

Et l'actualité du SRADDET, sur le site de la Région, Connaissance du territoire

<http://www.regionpaca.fr/connaissance-du-territoire.html>



Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rechercher OK [CONTACTEZ LA RÉGION]

LA REGION | SE FORMER | ECONOMIE EMPLOI | DÉVELOPPEMENT DURABLE | AMENAGER LE TERRITOIRE | SE DÉPLACER | VIVRE ENSEMBLE | EUROPE ET MEDITERRANÉE | **AIDES**

Accueil > Connaissance du territoire

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

- Connaissance du territoire
- Observation
- Etudes régionales
- Publications
- Stratégie Régionale d'Aménagement

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Vous trouverez dans cet espace un ensemble de ressources en lien avec les compétences clés de la Région, allant de la donnée brute à des études approfondies, des outils et des supports pédagogiques.

Le Rapport d'objectif du SRADDET est en ligne!

Jeudi 22 février s'est tenu le troisième comité partenarial du SRADDET. A cette occasion a été présenté une version provisoire du rapport d'objectifs...

[Lire la suite](#)

> TOUTES LES ACTUALITÉS



Merci pour votre attention

aroche@regionpaca.fr

sraddet@regionpaca.fr